

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

SEANCE ORDINAIRE du MARDI 18 novembre 2025

Monsieur B. né le octobre 2007, réside ; Marange-Silvange.

En 2023, Monsieur _____ a bénéficié du dispositif « Coup de Pousse » à hauteur de 300.00 €, en participation des frais de permis de conduire.

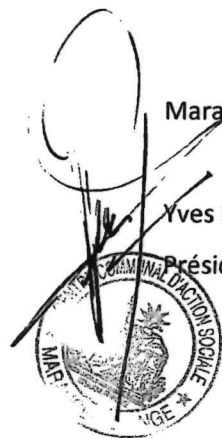
Monsieur B _____ a fait l'acquisition d'un véhicule d'occasion au garage Renault – Service Automobiles Mosellans - MARANGE-SILVANGE. Le coût s'élève à 4.500.00 €. Monsieur B _____ souhaite mobiliser 200.00€ sur le dispositif « Coup de Pousse » en participation à l'achat du véhicule.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la demande « Coup de Pousse » de Monsieur B _____,
- Accepte la régularisation du montant de 200.00€ par mandat sur le compte bancaire de Monsieur B/ _____ sur la base du projet « Coup de Pousse » dument établi et de son RIB,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Marange-Silvange, le 19 novembre 2025

Yves MULLER
Président du C.C.A.S.



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MARDI 18 NOVEMBRE 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le sept novembre deux mille vingt-cinq par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration :16

Membres en exercice : 16

Présents : 12

Mesdames Virginie FOURNIER, Patricia DOSSMANN, Isabelle DUSCH, Andrée PICCININI, Yvette WITZ, Liliane PALAMAR, Elisabeth BONNABEL, Anna POLITO.

Messieurs Yves MULLER, Claude FERRI, Alain MERTES, Bruno DOYON.

Absents excusés : 3 Procurations : 3

Monsieur Alain CUERONI a donné procuration à madame Virginie FOURNIER,
Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à madame Yvette WITZ,
Madame Dahbia BOUDJEMA a donné procuration à Madame Isabelle DUSCH.

Absents non excusés : 1

Monsieur Philippe GASPARELLA

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Date d'envoi de la convocation : 7 novembre 2025

Délibération : 27/2025

Objet : dispositif « Coup de Pousse » demande de versement direct

Considérant les modalités de sollicitation du dispositif « Coup de Pousse »,

Considérant la délibération du 10 décembre 2015 notifiant le versement des sommes accordées dans le cadre du dispositif « Coup de Pousse » aux fournisseurs ou prestataires,

Considérant la délibération du 16 septembre 2020, les enfants nés en 2006, résidant à Marange-Silvange peuvent solliciter le dispositif « Coup de Pousse » à hauteur de 100.00€ par an, pendant 6 ans. Ce soutien financier permet aux jeunes d'accomplir un projet,

Madame H , née le novembre 2006, est titulaire d'un baccalauréat professionnel en esthétique et poursuit ses études en BTS Management Commercial Opérationnel.

Son projet réside dans la complétude d'un espace d'esthétique créé dans une pièce aménagée au domicile de ses parents par l'achat de matériel spécifique.

Ce local a pour vocation de devenir un atelier de perfectionnement personnel et professionnel afin de maintenir et d'améliorer ses compétences pratiques. Elle souhaite aussi s'inscrire en formation complémentaire esthétique.

Madame H souhaite mobiliser le dispositif « Coup de Pousse » ; le solde disponible s'élève à 600.00€.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la demande « Coup de Pousse » de Madame H ,
- Accepte la régularisation du montant de 600.00€ par mandat sur le compte bancaire de Madame H sur la base du projet « Coup de Pousse » dûment établi et de son RIB,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Marange-Silvange, le 19 novembre 2025

Yves MULLER

Président du C.C.A.S.



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MARDI 18 NOVEMBRE 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le sept novembre deux mille vingt-cinq par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 16

Membres en exercice : 16

Présents : 12

Mesdames Virginie FOURNIER, Patricia DOSSMANN, Isabelle DUSCH, Andrée PICCININI, Yvette WITZ, Liliane PALAMAR, Elisabeth BONNABEL, Anna POLITO.

Messieurs Yves MULLER, Claude FERRI, Alain MERTES, Bruno DOYON.

Absents excusés : 3 Procurations : 3

Monsieur Alain CUERONI a donné procuration à madame Virginie FOURNIER,
Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à madame Yvette WITZ,
Madame Dahbia BOUDJEMA a donné procuration à Madame Isabelle DUSCH.

Absents non excusés : 1

Monsieur Philippe GASPARELLA

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Date d'envoi de la convocation : 7 novembre 2025

Délibération : 28/2025

Objet : dispositif « Coup de Pousse » demande de versement direct

Considérant les modalités de sollicitation du dispositif « Coup de Pousse »,

Considérant la délibération du 10 décembre 2015 notifiant le versement des sommes accordées dans le cadre du dispositif « Coup de Pousse » aux fournisseurs ou prestataires,

Considérant la délibération du 16 septembre 2020, les enfants nés en 2006, résidant à Marange-Silvange peuvent solliciter le dispositif « Coup de Pousse » à hauteur de 100.00€ par an, pendant 6 ans. Ce soutien financier permet aux jeunes d'accomplir un projet,

Monsieur K..., né le ... janvier 2006, réside ... à Marange-Silvange.

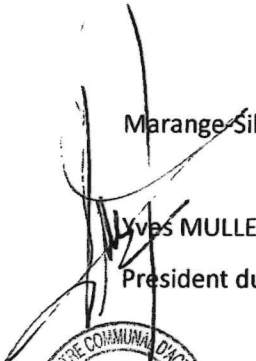
En 2024, Monsieur K a bénéficié du dispositif « Coup de Pousse » à hauteur de 500.00€, pour une participation sur le dépôt de garantie d'un logement étudiant dans un autre département.

A la rentrée 2025, Monsieur K a dû changer de logement pour accéder à un appartement moins onéreux. Il souhaite mobiliser le solde de 100.00€ pour acquitter le nouveau dépôt de garantie de 370.00€.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la demande « Coup de Pousse » de Monsieur K ,
- Accepte la régularisation du montant de 100.00€ par mandat sur le compte bancaire de Monsieur sur la base du projet « Coup de Pousse » dûment établi et de son RIB,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Marange-Silvange, le 19 novembre 2025


Yves MULLER
Président du C.C.A.S.



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du Mardi 18 novembre 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le sept novembre deux mille vingt-cinq par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 16

Membres en exercice : 16

Présents : 12

Mesdames Virginie FOURNIER, Patricia DOSSMANN, Isabelle DUSCH, Andrée PICCININI, Yvette WITZ, Liliane PALAMAR, Elisabeth BONNABEL, Anna POLITO.

Messieurs Yves MULLER, Claude FERRI, Alain MERTES, Bruno DOYON.

Absents excusés : 3 Procurations : 3

Monsieur Alain CUERONI a donné procuration à madame Virginie FOURNIER,
Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à madame Yvette WITZ,
Madame Dahbia BOUDJEMA a donné procuration à Madame Isabelle DUSCH.

Absents non excusés : 1

Monsieur Philippe GASPARELLA

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 29 /2025

Objet : Budget investissement, décision modificative n°2 : création de lignes budgétaires pour l'achat de panneaux signalétiques dans le cadre des actions Octobre Rose et prévention de la fibromyalgie – ouverture d'une ligne budgétaire pour l'achat de vaisselle, équipement et petit électro-ménager dans le cadre de l'action « Café Part'agé » et restauration seniors

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2311-3 ;

Vu le budget primitif du C.C.A.S. voté le 2 avril 2025 ;

Rapport

Le C.C.A.S. doit procéder à l'acquisition de panneaux de signalétique avec impression pour le marquage visuel territorial en lien avec Octobre Rose et la signalétique de la prévention de la fibromyalgie.

Par ailleurs, la vaisselle, pichets isothermes et petits équipements ménagers, de l'action « café Part'agé » nécessitent d'être remplacés du fait de leur vétusté. De plus, l'achat d'équipements de petit électroménager doit être effectué pour l'action « et si on partageait un moment ensemble ».

Afin d'honorer ces dépenses, il est nécessaire de créer les articles afférents au budget investissement-section dépenses.

Considérant l'absence de ligne budgétaire 2152 « installations de voirie »,

Considérant l'absence de ligne budgétaire 2188 « Autres immobilisations corporelles - autres »,

Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S., propose aux membres du Conseil d'Administration, de créer ces deux lignes au budget investissement dépenses et de les créditer comme suit :

- Ligne budgétaire 2152 « installations de voirie » : 1 500.00€
- Ligne budgétaire 2188 « Autres immobilisations corporelles - autres » : 800.00€.

Cette opération s'exécutera dans le cadre de la décision modificative n°2

Article	Libellé	Diminution de crédits	Ouvertures des crédits
2152	Installations de voirie		1.500.00€
2188	Autres immobilisations corporelles - autres		800.00€

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise la création de la ligne budgétaire 2152 « installations de voirie », et son abondement de la somme de 1.500.00€ ;**
- **Autorise la création de la ligne budgétaire 2188 « Autres immobilisations corporelles - autres », ainsi que son abondement de la somme de 800.00€ ;**
- **Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrat et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

Marange-Silvange, le 19 novembre 2025

Yves MULLER



Président du C.C.A.S.